

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS RÉSERVÉ DE PROFESSEUR DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ART (LOI SAUVADET)

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'épreuve d'admissibilité sur dossier de candidature	3
2) L'épreuve orale d'admission.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de ce concours réservé	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'expertise des dossiers de candidature des candidats	4
C) L'épreuve orale d'admission	4
1) L'exposé du candidat sur sa conception de la pédagogie dans le cadre de l'enseignement supérieur public en art	4
2) L'entretien-discussion.....	5
3) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5
A) La discipline d'enseignement « histoire des arts »	5
B) La discipline d'enseignement « philosophie des arts et esthétique »	5
C) La discipline d'enseignement « peinture, dessin, arts graphiques »	6
D) La discipline d'enseignement « sculpture, installation ».....	6
E) La discipline d'enseignement « cinéma, vidéo »	6
F) La discipline d'enseignement « photographie ».....	7
G) La discipline d'enseignement « infographie et création multimédia ».....	7

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'épreuve d'admissibilité sur dossier de candidature

Selon l'article 5 de l'arrêté du 26 juin 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art, la phase d'admissibilité de ce concours réservé consiste en « *l'examen par le jury du dossier du candidat.*

À cet effet, chaque candidat fournit, au moment de son inscription, un curriculum vitae, une présentation écrite de son expérience antérieure et une présentation de ses oeuvres, travaux ou recherches personnels ainsi qu'une note détaillée, de 10 pages dactylographiées au maximum, sur la pratique et sa conception de la pédagogie dans le cadre de l'enseignement supérieur public en art.

Coefficient : 3 ».

2) L'épreuve orale d'admission

Selon l'article 6 de l'arrêté du 26 juin 2015 cité précédemment, « *l'épreuve orale obligatoire d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes, qui comprend un exposé du candidat sur sa conception de la pédagogie dans le cadre de l'enseignement supérieur public en art, et pendant lequel est appréciée sa motivation et son aptitude à exercer les fonctions normalement dévolues aux professeurs des écoles nationales supérieures d'art, ainsi que des questions sur la note que le candidat a présenté à l'épreuve d'admissibilité.*

Durée de l'épreuve : 30 minutes, dont 10 minutes au plus pour l'exposé du candidat. Coefficient : 3. ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours réservé était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Jérôme DUPIN, professeur des écoles nationales supérieures d'art, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique.

Membres de ce jury :

- Madame Carole BOULBES, professeure des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « histoire des arts », école nationale supérieure d'art de Paris-Cergy ;
- Madame Lucile ENCREVE, professeure des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « histoire des arts », école nationale supérieure des arts décoratifs de Paris ;
- Madame Lydie JEAN-DIT-PANNEL, professeure des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « cinéma, vidéo », école nationale supérieure d'art de Dijon ;
- Monsieur Didier MENCOBONI, professeur des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « peinture, dessin, arts graphiques », école nationale supérieure d'art de Bourges ;
- Madame Judith PERRON, professeure des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « espaces sonores, musicaux et chorégraphiques », école nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy ;
- Monsieur Frédéric VINCENT, personnalité qualifiée, directeur de NewImmanence, centre d'art, Paris.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours réservé : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours réservé

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2018
Date de retour des dossiers de candidature	Le 16 mars 2018 au plus tard
Date de la réunion d'admissibilité	Le 9 avril 2018
Date des épreuves orales	Le 25 juin 2018
Date de la réunion d'admission	Le 25 juin 2018

B) L'expertise des dossiers de candidature des candidats

L'épreuve d'examen des dossiers et leur sélection s'est déroulée en jury plénier, en une journée. Le jury a déclaré admissibles 9 candidatures recouvrant l'ensemble des disciplines mise à part celle de « dessin, peinture, arts graphiques », qui pourtant présentait le plus grand nombre d'inscrits.

Certains dossiers, bien présentés et complets, ont permis une réelle analyse. D'autres, la majorité, comportaient des lacunes importantes, voire des absences, tant sur la partie artistique que sur la partie concernant la pédagogie.

Le jury a regretté que la prise en compte des attendus liés aux fonctions et aux missions de professeur des écoles nationales supérieures d'art ne soit pris à leur juste valeur que par peu de candidats. Ceci explique le faible nombre d'admissibles.

C) L'épreuve orale d'admission

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter sa conception de la pédagogie dans le cadre de l'enseignement supérieur public en art en 10 minutes au plus. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) L'exposé du candidat sur sa conception de la pédagogie dans le cadre de l'enseignement supérieur public en art

La préparation aux épreuves mise en place par le ministère fonctionne plutôt bien auprès d'une majorité de candidats. Pour autant, cette formation « formate » un petit peu trop l'exposé des candidats qui semblent souvent « réciter » ce qu'ils ont préparé, au détriment de laisser émerger leur réel engagement personnel.

Deux candidats se sont montrés brillants et ont été très convaincants presque immédiatement. Deux autres candidats se sont montrés confus, voire peu présents au moment particulier de transmettre au jury leur engagement, leur conviction, comme leur qualité de pédagogues.

L'ensemble des candidats a montré une parfaite maîtrise du temps imparti à l'exposé (10 minutes).

2) L'entretien-discussion

Cette partie de 20 minutes a été de bonne tenue, les candidats étant ouverts au dialogue avec les membres du jury. Les questions posées étaient principalement destinées à vérifier la manière dont les candidats entendent exercer leurs missions au sein d'une école nationale supérieure d'art.

Cependant, peu de candidats ont abordé les questions de recherche ou d'ouverture et de développement au sein des établissements. Mis à part deux candidats tout à fait de plein pied dans leur mission, les autres ont été assez « moyens ».

3) Les remarques générales sur l'oral

L'oral fonctionne bien en deux parties. Les membres du jury ont le temps de poser les questions adéquates aux candidats.

Trop de candidats restent cependant approximatifs. Il est parfois difficile de les aider à être plus précis. Certains d'entre eux présentent des difficultés à profiter du temps imparti à la discussion avec le jury.

L'oral est l'épreuve déterminante de ce concours réservé, qui permet à la fois de vérifier ce que le jury a apprécié dans les dossiers des candidats, et à la fois de s'assurer que lesdits candidats sont tout à fait en phase avec les attendus des missions de professeur des écoles nationales supérieures d'art.

Le jury s'est étonné du faible nombre d'inscrits et d'admissibles.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 11.

A) La discipline d'enseignement « histoire des arts »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette discipline d'enseignement : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	0	0	0
Femmes	5	1	1	1	1	1
Total	5	1	1	1	1	1

B) La discipline d'enseignement « philosophie des arts et esthétique »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette discipline d'enseignement : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	1	1	1	1	1
Femmes	2	0	0	0	0	0
Total	5	1	1	1	1	1

C) La discipline d'enseignement « peinture, dessin, arts graphiques »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette discipline d'enseignement : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	6	1	0	0	0	0
Femmes	7	1	0	0	0	0
Total	13	2	0	0	0	0

D) La discipline d'enseignement « sculpture, installation »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette discipline d'enseignement : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	0	0	0	0	0
Femmes	9	1	1	1	1	1
Total	10	1	1	1	1	1

E) La discipline d'enseignement « cinéma, vidéo »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette discipline d'enseignement : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	1	1	1	1	0
Femmes	3	0	0	0	0	0
Total	6	1	1	1	1	0

F) La discipline d'enseignement « photographie »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette discipline d'enseignement : 4.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	6	3	3	3	3	3
Femmes	3	1	1	1	0	0
Total	9	4	4	4	3	3

G) La discipline d'enseignement « infographie et création multimédia »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette discipline d'enseignement : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	1	1	1	0
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	1	1	1	1	1	0

Monsieur Jérôme DUPIN
Président du jury